

CNOF

Collège du Conseil National des Opticiens de France



Opticien de santé, Activités et Compétences

(VERSION FINALE)



Les « *Essentiels de l'Opticien de Santé* »

Série éditée par le
**Collège du
Conseil National
des Opticiens
de France**

Septembre 2023

Missions et Compétences de l'Opticien de Santé

Projet du Collège du Conseil National des Opticiens de France

– Septembre 2023 –





5	Introduction
6	I. Les « Missions » de l'Opticien de Santé
10	II. Les dix « Activités » de l'Opticien de Santé
12	III. « Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »
31	Conclusion
32	Annexe
33	Bibliographie
34	Contact

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Dans notre précédent livret « Opticien de santé, Activités et Compétences » (publié en Novembre 2021), nous avons cherché à définir avec précision les contours de la profession de l'opticien du futur. Nous avons proposé un nouveau Référentiel d'Activités et de Compétences (RAC) de l'Opticien de Santé nécessitant une durée d'études de trois ans et qui s'inscrit dans le schéma du système LMD (Licence, Master, Doctorat) demandé dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales. Cette proposition a été largement partagée avec les différents acteurs de la filière optique.



Ce nouveau livret, dans la lignée du précédent, précise le contenu du Référentiel d'Activités et de Compétences, en tenant compte des observations des professionnels. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont participé à cette concertation visant à nous tenir au plus près des souhaits de la filière elle-même.

La première partie s'attache à définir, dans la suite du livret précédent, la profession d'opticien de santé ainsi que les missions qui lui sont dévolues.

Les principales modifications apparaissent à partir de la deuxième partie où sont présentées les dix activités de l'opticien de santé, avec des exemples de compétences associées (pages 10 et 11), puis dans les tableaux qui détaillent chacune de ces activités (pages 12 à 30).

Nous espérons désormais toucher au but : après ce Référentiel d'Activités et de Compétences partagé avec la filière, et qui doit être repris par les syndicats pour en élaborer une version finale, il nous reste à co-construire en concertation avec les professionnels et les enseignants une proposition de Référentiel d'Évaluation, ce qui permettra ensuite l'élaboration et la mise en place du Référentiel de Formation proprement dit.

Il est grand temps que la formation des opticiens (inchangée depuis 1997) évolue, afin de permettre à l'opticien de s'adapter à la réalité de la situation actuelle, dans un contexte d'explosion de la demande de soins visuels, d'augmentation des déserts médicaux et des inégalités d'accès à la santé visuelle.

I. Les Missions de l'Opticien de Santé

Dans la définition proposée par le CCNOF, l'Opticien est un professionnel de la santé à part entière, investi dans la prise en charge des soins visuels des patients, en partenariat avec les autres professionnels et intervenants.

Dans ce premier chapitre, nous proposons une définition de l'Opticien de Santé, nous précisons son rôle de professionnel de la vision et envisageons l'organisation de sa formation.



a) L'Opticien, un professionnel de santé

Le CCNOF propose la définition suivante à la profession d'opticien :

« L'opticien-Lunetier est le professionnel de santé qualifié dont la mission consiste à améliorer, maintenir, restaurer et protéger la vision de toute personne, notamment à travers la réalisation et la fourniture d'un équipement optique.

Pour ce faire, il évalue, mesure et détermine les compensations optiques donnant les meilleures acuités et capacités visuelles en utilisant les principes de la physique, de la réfraction et de la physiologie du système visuel.

Il mesure, propose, réalise, adapte et délivre les appareillages d'optique aérienne, d'optique de contact et d'aide à la vision, dont il assure le suivi dans le cadre de la qualité de vie.

Éducateur en santé, il dispense les conseils d'hygiène et de sécurité sanitaire et participe à la prévention ainsi qu'au dépistage en santé oculaire. »

→ **NOTE :** Cette définition a été reprise par le gouvernement dans l'extension de l'accord de classification de la branche optique.

b) L'Opticien, un partenaire des acteurs de la santé

Comme l'exprime la définition ci-contre, l'opticien est un professionnel de santé qui intervient dans le cadre du parcours de soin en partenariat avec les autres professionnels et acteurs de la santé. Plus particulièrement :

- il est le partenaire et le relais de l'**Ophtalmologiste** pour toutes les questions relatives à la santé oculaire, aux pathologies des patients et aux prescriptions optiques. L'opticien interagit en accord avec lui.
- Il est le partenaire de l'**Orthoptiste** pour toutes les questions de rééducation, de réadaptation de la vision et de prise en charge des altérations de la vision – sur les plans sensoriel, moteur et fonctionnel – selon les plaintes, la pathologie et l'âge du patient et en fonction de ses besoins et de ses activités.

- Il est le partenaire des **Professionnels de santé** d'autres spécialités (comme les médecins généralistes, pédiatres, infirmier(e)s, assistant(e)s de vie, rééducateurs, ergothérapeutes, ergonomes, audioprothésistes, etc.) intervenant auprès des patients et il se coordonne avec eux.
- Il est en relation avec **les Fabricants et les Fournisseurs** (de verres, montures, lentilles de contact et aides visuelles) pour l'acquisition de connaissances techniques spécifiques et pour la fourniture et la réalisation des équipements correcteurs ou d'aide à la vision.
- Il échange les relations nécessaires avec les **Régimes Sociaux** pour la prise en charge des équipements qu'il délivre aux patients.



Les Missions de l'Opticien de Santé

c) L'Opticien, un professionnel de santé bien formé

L'Opticien reçoit en France une solide formation aux fondamentaux de sa profession, qu'il est en devoir de connaître et d'appliquer dans l'exercice quotidien de son métier.

Comme tout professionnel de santé, l'opticien est tenu de suivre des actions de Développement Professionnel Continu (DPC) tout au long de sa carrière. Ce sont des actions de formation, d'évaluations des pratiques professionnelles ou de gestion des risques, s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires proposées par la profession par périodes triennales, validées par la Haute Autorité de Santé (HAS) et publiées par arrêté.

Ces actions de DPC s'inscrivent dans la suite de la formation initiale dont nous allons détailler à présent les nouvelles orientations, proposées par le CCNOF dans le cadre d'un véritable cursus d'Opticien de Santé.

DE « L'OPTICIEN-LUNETIER » À « L'OPTICIEN DE SANTÉ »

À ce jour, le diplôme requis pour l'exercice de la profession d'Opticien en France est le Brevet de Technicien Supérieur Opticien-Lunetier (BTS OL). Celui-ci est délivré à l'issue d'une formation de deux années après le baccalauréat, proposée par plusieurs lycées publics et par de nombreuses écoles privées ou privées sous contrat. Il a été créé et instauré en 1954 en tant que Brevet Professionnel pour réglementer la profession d'Opticien en France puis est ensuite devenu un Brevet de Technicien Supérieur.

La dernière rénovation du programme du BTS OL est intervenue en 1997, renforçant la formation en management, gestion et commerce, au détriment des enseignements optiques et techniques et des connaissances en santé.

Depuis 2007, ce diplôme permet à l'opticien d'effectuer des examens de la vue et, sous certaines conditions de durée de validité d'ordonnance ou d'urgence, d'adapter

la prescription optique de l'ophtalmologiste, si le défaut visuel du patient a évolué. Cette prérogative nouvelle s'accompagne du devoir d'en informer l'ophtalmologiste.

UNE VOLONTÉ DE RENFORCER LA COMPÉTENCE SANTÉ DES OPTICIENS

Aujourd'hui, la volonté de la filière est de compléter et de renforcer les contenus de la formation des opticiens, en particulier dans le domaine de la santé oculaire et générale, en complément des fondamentaux techniques inhérents à la profession. Cela nécessite de porter la formation à une durée de trois années après le baccalauréat, sous la forme d'une **Licence de Santé Visuelle** conférant le titre d'« **Opticien de Santé** ».

Afin d'ancrer ce nouveau diplôme d'opticien parmi les professions paramédicales, la volonté est aussi de l'inscrire dans le cadre de l'Universitarisation en cours des professions paramédicales nécessitant que la formation des opticiens soit à l'avenir un diplôme de l'Université, délivré par une Faculté de Santé, contrairement aux formations d'optique et d'optométrie proposées aujourd'hui, pour le BTS OL, par des Lycées publics ou privés, voire dans des Facultés de Sciences et, pour la quasi-totalité des Licences Professionnelles et des Masters, par des Facultés de Sciences, avec éventuellement des établissements partenaires.

Cette proposition se positionne également dans la continuité des travaux engagés depuis de nombreuses années sur l'évolution des professions paramédicales et de la profession d'opticien (voir en annexe).

Avec l'utilisation de l'Approche Par Compétences pour la construction des programmes, cette transformation du diplôme d'opticien en trois ans à l'Université donnera lieu à une formation constituée d'un certain nombre

de Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) correspondant en partie aux contenus du BTS et de la Licence Professionnelle, (fiche RNCP30157 du Répertoire National des Certifications Professionnelles) et complétés par des BCC en santé.

Cette nouvelle formation pourrait être proposée au sein de l'Université sous la forme d'un diplôme co-porté Faculté de Santé / Faculté des Sciences compte tenu de la nature de ces différents BCC. Elle maintiendra d'étroits partenariats avec les établissements actuels préparant au BTS OL, comme cela existe déjà aujourd'hui pour les Licences Professionnelles. Ces différents types de structures sont en effet complémentaires et constituent des ressources nécessaires à la formation complète de l'Opticien de Santé.

Cette volonté de donner désormais à la formation des opticiens un contenu plus approfondi nécessitant une durée d'études plus longue s'inscrit dans une évolution déjà engagée par la profession depuis de nombreuses années. En effet, des formations de Licences puis Maîtrises de Sciences et Techniques, remplacées depuis la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat) par des Licences Professionnelles et des Masters, existent en France depuis plus de 40 ans. À l'initiative de différentes Universités et Établissements, plus de 5000 professionnels ont déjà été formés et diplômés, lesquels n'ont pas pu, dans leur grande majorité, mettre réellement à profit leurs compétences sur le marché du travail.

Ce souhait d'études plus approfondies est aussi exprimé par de nombreux jeunes opticiens qui, pour 70 % d'entre eux, poursuivent leurs études au-delà du BTS OL afin de compléter leur formation, soit en alternance soit en formation initiale.

Enfin, renforcer et allonger la durée des études des opticiens en France permettrait de mettre en cohérence la formation de l'opticien avec celle d'autres professions de santé (comme celle d'orthoptiste) et harmoniserait aussi la durée des études des opticiens français avec celle déjà proposée dans de nombreux autres pays, notamment européens.

UNE MISE EN ŒUVRE NÉCESSITANT LA RÉORGANISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION

En pratique, l'évolution vers le nouveau diplôme de « **Licence de Santé Visuelle** » obtenu en trois années après le baccalauréat, pourra se mettre en œuvre à l'issue d'une éventuelle période d'expérimentation et au moyen d'une nécessaire période de transition. Il faudra alors réorganiser les programmes de formation sur la durée d'études de trois ans et adapter le contenu des examens permettant de valider l'acquisition des connaissances et des compétences visées.

Les formations actuelles, en deux années, pourront perdurer afin d'assurer la formation d'un « **Technicien Lunetier** », sous une forme qui reste à préciser et sur laquelle le CCNOF travaille. Les étudiants issus de ces formations n'auront toutefois plus la possibilité d'être les professionnels opticiens référents des entreprises d'optique mais seulement d'y travailler sous la responsabilité d'un Opticien de Santé. En d'autres termes, il ne s'agira plus d'un diplôme donnant le droit d'installation à son propre compte.

C'est la nouvelle formation d'Opticien de Santé, de grade « Licence » qui offrira au diplômé le droit de s'installer ou de diriger un magasin d'optique.

*Ce diplôme pourra également donner accès à un « **Master de Pratique Avancée en Santé Visuelle** » commun aux Opticiens et aux Orthoptistes avec des Unités d'Enseignement adaptées, en début de formation, assurant la nécessaire harmonisation des connaissances entre les deux professions.*

Le suivi du parcours complet LMD jusqu'à l'obtention d'un Doctorat après le Master permettra de recruter à l'Université des professionnels opticiens pour intervenir dans la formation et la recherche, comme c'est le cas par exemple avec le métier d'Infirmier.

Note : Les passages en italiques sont nouveaux ou reformulés par rapport à la version précédente du livret.

II. Les dix « Activités » de l'Opticien de Santé

Afin de préciser les missions de l'Opticien de Santé, le travail mené par le CCNOF a consisté à construire un « Référentiel d'Activités et de Compétences » de la profession d'Opticien, c'est-à-dire à identifier la liste des « Activités » entrant dans son champ d'action et à préciser la liste des « Compétences » à acquérir afin de les réaliser avec succès.

Un véritable travail de « dissection » a été fait par les membres du CCNOF afin de déterminer ces activités fondamentales. Au nombre de dix, elles englobent la totalité des tâches que doit savoir réaliser un opticien et montrent le large éventail des facettes du métier.

Une proposition détaillée a été faite par le CCNOF (livret « Activités et Compétences de l'Opticien de Santé » de Novembre 2021), laquelle a été soumise aux différents acteurs de la profession dans un but d'échange et de concertation. Le tableau ci-dessous prend en compte les remarques qui ont été formulées en retour.

Dans ce tableau sont présentées, de manière résumée, les dix « Activités » de l'Opticien de Santé, ainsi que des exemples de contenus et d'objectifs de chacune d'entre elles. Il donne une vision synthétique de la nouvelle définition de la profession d'opticien que propose le CCNOF, après consultation de la profession.

ACTIVITÉ	EXEMPLES DE COMPÉTENCES ASSOCIÉES
N° 1 Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le/la patient/e pour créer avec lui/elle un climat d'échanges en toute confiance • Apprendre à le/la connaître et découvrir ses besoins, attentes, contraintes et projets • Se préparer à lui apporter la meilleure réponse possible à ses besoins • Assurer la prise en charge complète : rédaction du dossier, réalisation de l'équipement, livraison et suivi du patient
N° 2 Réalisation d'un examen de la vision	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'acte fondateur et indispensable à la bonne prise en charge du patient • Évaluer les capacités visuelles du patient et, après leur analyse, identifier comment lui apporter qualité de vision et confort • Repérer d'éventuels signes de pathologies pour référer le patient au médecin ophtalmologiste
N° 3 Réalisation des prises de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre toutes les mesures nécessaires au choix et à la réalisation de l'équipement • Réunir toutes les données comportementales, morphologiques et de centrage pour concevoir l'équipement optique
N° 4 Choix et réalisation d'un équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner parmi l'offre disponible les solutions répondant le mieux aux besoins du patient • Proposer au patient le (ou les) équipement(s) correspondant(s) • Expliquer au patient les différentes solutions et les discuter avec lui • Procéder avec le patient à la sélection de la monture et confirmer le choix des verres • Réaliser techniquement le (ou les) équipement(s) optique(s) et le(s) adapter et délivrer au patient

N° 5 Réalisation d'adaptations en lentilles de contact	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer, en accord avec l'ophtalmologiste, une alternative de correction optique et de multi-équipement • Prendre toutes les mesures nécessaires au choix et à l'adaptation des lentilles • Déterminer les caractéristiques des lentilles correspondant aux besoins du patient et réaliser leur adaptation • Accompagner le patient dans sa vie de porteur de lentilles de contact
N° 6 Réalisation de prises en charge spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins de certains types de patients ayant des situations spécifiques de vision comme : <ul style="list-style-type: none"> – La vision de l'enfant – La vision au travail – La vision de la personne âgée – La basse vision • Évaluer les besoins et assurer une prise en charge adaptée • Communiquer avec les autres professionnels et acteurs de santé
N° 7 Santé et prévention santé	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à l'importance de prendre soin de sa vision • Participer à des actions de prévention et de repérage en santé visuelle • Conseiller les patients et les orienter en se coordonnant avec les autres professionnels de santé
N° 8 Gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'entrepreneur et employeur responsable • Gérer l'activité de sa structure, les relations humaines et les ressources matérielles • Développer de bonnes pratiques professionnelles et respecter la déontologie de la profession d'opticien
N° 9 Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Réactualiser régulièrement ses connaissances et se tenir informé des dernières évolutions techniques • Se former régulièrement tout au long de son parcours professionnel, conformément aux obligations en vigueur et en respectant les obligations légales du DPC (Développement Professionnel Continu) • Apporter sa contribution au partage de la connaissance (en participant à des études, congrès, publications) et à sa mise en œuvre pratique
N° 10 Formation et information des professionnels et des futurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans la formation des futurs professionnels • Accueillir des stagiaires et contribuer à leur formation • Participer, au sein d'organismes de formation, à l'animation de sessions de formation destinées aux professionnels et futurs professionnels • Sensibiliser aux règles de bonnes pratiques professionnelles et au respect de la déontologie


C'est sur cette base que le CCNOF a ensuite élaboré une proposition de « Référentiel d'Activités et de Compétences » qui a fait l'objet d'une consultation ouverte avec l'ensemble de la profession. Cette proposition, ajustée et complétée des suggestions reçues, est détaillée dans les pages qui suivent.

III. « Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

Dans cette partie, le CCNOF propose pour les dix activités du « Référentiel d'Activités et Compétences » de l'Opticien de Santé, une liste d'« Activités Détaillées » et de « Compétences Associées » qu'il doit acquérir et maîtriser pour les réaliser.

Cette proposition a fait l'objet d'une première version (publiée en Novembre 2021), laquelle a été partagée avec l'ensemble de la profession. Le « Référentiel » qui suit tient compte des remarques et commentaires reçus et des améliorations proposées. Il constitue la proposition finale du CCNOF pour la définition de la profession « d'Opticien de Santé » en France.




 Collège National des Opticiens de France
 Page 1 / 19

« Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES :
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Objet : Détail de l'Architecture Haute du Référentiel d'Activités et de Compétences de l'Opticien de Santé.

Concernant le Référentiel d'Activités de l'Opticien de Santé, 10 activités « de base » sont proposées, qui recouvrent les principaux axes de travail. Ces 10 activités sont ensuite déclinées chacune en « activités détaillées » principales, elles-mêmes regroupant des actions élémentaires permettant leur réalisation.

1 Liste des Activités

1. Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient
2. Réalisation d'un examen de la vision
3. Réalisation de prises de mesures
4. Choix et réalisation d'un équipement
5. Réalisation d'adaptations en lentilles de contact
6. Réalisation de prises en charge spécifiques
7. Santé et Prévention santé
8. Gestion des ressources
9. Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche
10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

2 Description des Activités

Pour chaque activité principale, ce document contient une proposition :

- ✓ D'activités détaillées qui la constituent
- ✓ De compétences élémentaires nécessaires pour la réalisation de chaque activité détaillée

site : <http://cnofopticiens.org/>


 Collège National des Opticiens de France
 Page 2 / 19

« Universitarisation » : Référentiel d'Activités et de Compétences

2.1 Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient

Compétences Associées :
Concevoir et conduire une démarche d'accueil, de rédaction du dossier et de livraison de l'équipement du patient

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Accueil personnalisé et prise en charge du patient amétrope et/ou de son entourage	Vérifier l'ancien équipement
	Apprécier l'état de la monture et des verres
	Lire, interpréter, expliquer les prescriptions médicales
	Mettre en confiance le patient
Rédaction d'une fiche technique	Mettre en situation d'usage
	Rédiger informatiquement le dossier, la fiche de montage
	Établir un devis normalisé avec le patient
Livraison de l'équipement	Rédiger informatiquement un courrier à un autre professionnel de santé et/ou intervenant
	Évaluer les performances visuelles attendues
	Donner les conseils d'utilisation
Suivi du patient	En évaluer la compréhension par le patient
	Gérer les inadaptations
	En déterminer les causes
	Les résoudre ou référer
Relations humaines et sociales	Les expliquer au patient
	Inviter le patient à faire contrôler régulièrement son équipement afin d'en assurer le suivi
	Conforter le relationnel avec le patient et son entourage pour une prise en charge adaptée et maximale

site : <http://cnofopticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

2.2 Réalisation d'un examen de la vision

Compétence Associée :

Concevoir une méthode logique permettant de trouver les corrections optiques et la prise en charge optimale donnant le meilleur confort visuel à un patient

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Accueil personnalisé et prise en charge du patient amétrope et/ou de son entourage	Réaliser un bilan de santé visuelle, des aptitudes visuelles (acuités) et des capacités oculomotrices
Histoire de cas	Recueillir les données de l'anamnèse
	Analyser ces informations
	Discerner les particularités comportementales non induites par l'ancien équipement
Réalisation des examens préliminaires	Réaliser le bilan visuel du patient avec son (ses) équipement(s) habituellement porté(s)
Réalisation d'une réfraction objective	Utiliser les outils et le matériel nécessaires dans les conditions d'hygiène et de sécurité optimales
Réalisation d'une réfraction subjective	Réaliser une emmétropisation, une bi-ocularisation, une binocularisation Identifier une amétropie et la caractériser
Analyse de la vision binoculaire	Évaluer et analyser la fonction binoculaire
	Repérer les dysfonctionnements
Analyse de la fonction accommodative du non presbyte	Évaluer et analyser l'état accommodatif
	Repérer les dysfonctionnements
Analyse de la fonction accommodative du presbyte	Déterminer l'addition
Prise en charge des déséquilibres oculomoteurs	Repérer et compenser les déséquilibres oculomoteurs
Évaluation de la sensibilité aux contrastes	Conduire une démarche d'évaluation de la sensibilité aux contrastes
Mesure de la pression intraoculaire	Réaliser des mesures sans contact
	Analyser les résultats

site : <http://cnof-opticiens.org/>

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Reconnaissance et identification des signes pathologiques	Repérer et appréhender les principales maladies oculaires, leurs possibles conséquences et la conduite à tenir
Explication des mesures réalisées	Expliquer les mesures réalisées, leurs résultats et les prises de décisions
Prise en charge du patient	Assurer la prise en charge du patient
Education thérapeutique du patient	Instaurer et maintenir avec le patient une communication verbale ou non verbale en tenant compte de sa défiance dans la relation
	Rechercher le consentement du patient
	Mener une démarche d'éducation thérapeutique, éventuellement en interdisciplinarité
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins
	Demander et transmettre, de manière sécurisée, les informations nécessaires aux professionnels de santé concernés
	Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé
	Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

2.3 Réalisation de prises de mesures

Compétence Associée :

Organiser l'emploi méthodique des outils utiles aux prises de mesures nécessaires au choix de la monture et au calcul des verres

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Prise des mesures morphologiques préalables au choix de la monture	Utiliser le matériel de prises de mesures
	Utiliser l'outillage nécessaire
Prise des mesures complémentaires au porter, nécessaires au calcul des verres	Sélectionner les mesures à prendre en fonction des verres
	Discerner les particularités comportementales
	Définir les conditions environnementales et d'usage du porteur
	Utiliser les outils de prises de mesures traditionnels et numériques et leurs dernières évolutions
	En analyser les résultats

site : <http://cnofopticiens.org/>

2.4 Choix et réalisation de l'équipement

Compétences Associées :

Organiser une méthode de choix de montures et de verres, réaliser correctement un équipement et savoir l'entretenir

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Choix de la monture	Choisir une monture en fonction de la demande et des besoins du patient en lui expliquant l'adéquation : morphologie/verres/monture
	Fabriquer et réparer les montures
	Présenter, expliquer et argumenter les caractéristiques techniques de la monture choisie
Choix des verres	Proposer des verres répondant aux besoins visuels du patient
	Optimiser le choix des verres
Réalisation du montage	Exploiter les spécificités techniques des verres
	Mesurer les verres correcteurs
	Centrer les verres correcteurs
	Tailler et monter les verres
	Choisir l'usinage adéquat
	Vérifier le montage des verres
Vérifier le rhabillage de la monture	
	Entretien et réparation des montures

site : <http://cnofopticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

2.5 Réalisation d'adaptations en lentilles de contact

Compétence Associée :

Organiser une méthode de choix, d'adaptations, d'observations et de suivi de lentilles cornéennes

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Prise en charge du patient	Analyser la prescription et les données du dossier médical, les hiérarchiser en vue d'une anamnèse Collecter les informations médicales de la santé oculaire et générale du patient et de sa famille Prendre en compte les souhaits exprimés par le patient Analyser ces informations
Histoire de cas	Recueillir les données de l'anamnèse
Réalisation des examens préliminaires	Apprécier l'anatomie du segment antérieur
Analyse et comparaison de la vision en lentilles et en lunettes	Identifier les différences de la vision entre lentilles et lunettes
Réalisation d'une réfraction	Réaliser une réfraction adaptée à la contactologie
Réalisation de prises de mesures	Utiliser les outils objectifs et subjectifs de biométrie
Observation du segment antérieur	Exploiter les différents éclairages du biomicroscope Détecter les anomalies de l'anatomie de l'œil et de ses annexes Grader les observations
Réalisation d'une biomicroscopie	Analyser les mesures biométriques et les observations au biomicroscope Archiver l'imagerie
Observation et analyse du film lacrymal	Utiliser les différents moyens d'observation Archiver l'imagerie
Utilisation des tables de conversion	Utiliser les différents référentiels analogiques et numériques
Choix des différents matériaux	Choisir les matériaux en s'appuyant sur les observations précédentes

site : <http://cnof-opticiens.org/>

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Choix des lentilles	Choisir les géométries des lentilles et les adapter suivant leur protocole en fonction des besoins du patient et de son environnement
Prise en charge de l'adaptation	Évaluer la tolérance Contrôler et/ou modifier les paramètres Analyser les dépôts Expliquer la validation d'une décision d'adaptation
Conseils au patient et éducation	Concevoir et appliquer les règles d'hygiène Expliquer les systèmes d'entretien
Livraison et instructions pour la manipulation	Aider à l'apprentissage de la manipulation Donner des conseils d'hygiène, d'utilisation et de consignes de port
Suivi de l'adaptation en lentilles de contact	Éduquer le patient sur la conduite à tenir
Gestion de l'adaptation spécifique du presbyte	Identifier les spécificités de l'adaptation du presbyte
Prise en charge des équipements spéciaux	Détecter les anomalies nécessitant des équipements spéciaux Adapter ces équipements spéciaux
Analyse des intolérances	Gérer et analyser les complications Référer si nécessaire
Éducation thérapeutique du patient	Instaurer et maintenir avec le patient une communication verbale ou non verbale en tenant compte de sa défiance dans la relation Rechercher le consentement du patient Mener une démarche d'éducation thérapeutique, éventuellement en interdisciplinarité
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé concernés Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

2.6 Réalisation de Prises en Charge Spécifiques

Compétences Associées :

Établir et organiser une méthode de prise en charge pour des cas spécifiques

VISION DE L'ENFANT	
Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Identification des signes fonctionnels d'alerte chez l'enfant	Suivre l'évolution de la vision de l'enfant de la naissance à l'adolescence Identifier les différentes pathologies altérant la vision de l'enfant Juger de leur importance et éventuellement de l'urgence d'une consultation ophtalmologique Définir le handicap visuel et la vision fonctionnelle
Identification des facteurs de risque	Identifier et expliquer les facteurs de risques visuels Lire un carnet de santé Appréhender et interpréter un bilan orthoptique
Réalisation d'un examen de vue	Utiliser les tests de repérage et d'examen de vue adaptés pour le nourrisson et le jeune enfant Appréhender les examens complémentaires pour l'enfant Évaluer le sens chromatique Réaliser un repérage des troubles de la fonction visuelle Acquérir et développer une aptitude à la prise en charge de l'enfant atteint d'un déficit visuel
Conseils d'un équipement optique adapté	Sélectionner l'équipement optique à la morphologie du visage Prendre en considération toutes les contraintes techniques
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé concernés Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

site : <http://cnof-opticiens.org/>

VISION DE LA PERSONNE ÂGÉE	
Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Analyse de la prescription, prise de connaissance des antécédents et de l'historique visuel	Suivre le vieillissement de la fonction visuelle et les pathologies associées Suivre et apprécier les altérations éventuelles de la fonction visuelle et leurs conséquences sur les activités
Réalisation d'un examen de vue	Concevoir et organiser un examen de vue adapté à la personne âgée en fonction de ses capacités cognitives et physiques
Adaptation le cas échéant de la prescription des verres aux activités spécifiques de la personne âgée	Sélectionner et utiliser les tests appropriés à ses besoins visuels et à ses activités Rechercher si une anomalie du système visuel liée au vieillissement existe du point de vue anatomique, physiologique, fonctionnel Contrôler les aptitudes visuelles nécessaires à la réglementation des différents permis Évaluer la sensibilité à l'éblouissement pour déceler une photophobie ou un problème oculomoteur Évaluer la sensibilité aux contrastes et le sens chromatique Utiliser les différentes techniques d'ajustement accommodatif et ses anomalies Rechercher, évaluer et identifier les hétérophories, les éléments optomoteurs Effectuer une mesure de l'acuité stéréoscopique Appréhender et interpréter un bilan orthoptique Appréhender et interpréter le compte-rendu des examens complémentaires (champ visuel, OCT, angiographie...)
Éducation thérapeutique du patient	Instaurer et maintenir avec le patient une communication verbale ou non verbale en tenant compte de sa défiance dans la relation Rechercher le consentement du patient Mener une démarche d'éducation thérapeutique, éventuellement en interdisciplinarité
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé concernés Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

BASSE VISION	
Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Identification des différentes pathologies liées à la malvoyance	Appréhender les différentes pathologies conduisant à la malvoyance ainsi que leurs évolutions spécifiques Identifier les altérations éventuelles de la fonction visuelle, leurs conséquences sur les activités
Réalisation d'un examen préliminaire	Analyser les signes fonctionnels constatés et évoqués Créer un temps d'échange avec le patient en favorisant son expression
Réalisation d'un examen de vue	Instaurer et maintenir une communication verbale et/ou non verbale avec la personne pour la conduite, l'adaptation et la réalisation de l'examen en fonction des déficits visuels et en rapport avec les différentes pathologies
Adaptation le cas échéant de la prescription des verres aux besoins spécifiques du malvoyant	Evaluer la capacité de fixation de la personne malvoyante, son espace visuel et les comportements induits Analyser et évaluer la fonction visuelle Appréhender et interpréter un bilan orthoptique
Propositions et conseils sur les aides visuelles	Identifier les équipements nécessaires et utiles à la personne malvoyante en fonction de l'âge, de l'état fonctionnel et pathologique, de ses activités et de son environnement Sélectionner les différentes aides visuelles et les présenter Conseiller des mesures en matière d'éclairage, de contraste, et d'ergonomie visuelle Mettre en situation d'usage la personne malvoyante dans ses activités
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au parcours de soins Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé concernés Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

site : <http://cnof-opticiens.org/>

OPTIMISATION DES CAPACITÉS VISUELLES AU TRAVAIL	
Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Identification des facteurs de risque	Expliquer les facteurs de risques pour la fonction visuelle Identifier les pathologies professionnelles pouvant affecter le système visuel Analyser et définir les différents risques pour un poste donné Sensibiliser aux urgences ophtalmiques
Choix de la monture répondant à la norme Équipement de Protection Individuelle du poste s'il y a lieu	Choisir les différents types de protection nécessaire selon le poste
Adaptation le cas échéant de la prescription des verres aux besoins spécifiques du poste de travail et du porteur	Analyser les spécificités visuelles d'un poste de travail et conseiller Optimiser la vision stéréoscopique Recalculer éventuellement la correction optimale pour le travail demandé et la sécurité du travailleur
Conseil d'un équipement optique adapté	Adapter l'équipement optique à la morphologie du visage Prendre en considération toutes les contraintes techniques et normatives Quantifier et qualifier l'environnement lumineux et conseiller Analyser la posture du travailleur, l'ergonomie de son environnement et conseiller
Communication avec les autres professionnels de santé	Respecter la réglementation associée au Comité Hygiène & Sécurité et aux Conditions de Travail Demander et transmettre les informations nécessaires aux médecins du travail Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Orienter et se coordonner avec les autres acteurs de santé

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

2.7 Santé et Prévention Santé

Compétences Associées :

Concevoir et conduire une démarche de prévention, de repérage et d'éducation thérapeutique en santé visuelle

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Recherche d'une pathologie	Respecter un protocole permettant de détecter une pathologie générale, ophtalmologique, neuro-ophtalmologique ou une pathologie sensorimotrice
Recherche d'une amblyopie	Respecter un protocole permettant de détecter une amblyopie Définir et différencier une amblyopie : fonctionnelle, organique, mixte Distinguer le phénomène de privation visuelle
Explications de pharmacologie et thérapeutique	Expliquer les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des molécules et des médicaments ainsi que les risques médicamenteux
Organisation de la prévention et du repérage en santé visuelle	Avoir un discours et une méthode cohérents pour une visite régulière et un suivi chez un ophtalmologiste Conseiller et informer dans un but de prévention d'une possible aggravation d'une pathologie visuelle diagnostiquée par l'ophtalmologiste Informer et expliquer les différents risques quotidiens liés à la vision : travail, loisirs, sports Informer les personnes âgées des risques de chute liés à une mauvaise vision Organiser des tests d'aptitude pour les candidats aux différents permis (conduite, chasse...)

site : <http://cnof-opticiens.org/>

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Participation aux campagnes de repérage en santé visuelle	Contrôler régulièrement les acuités et capacités visuelles ainsi que les équipements
	Réaliser des repérages à tout âge
	Appréhender les spécificités du dépistage visuel de l'enfant à l'étudiant et les spécificités du dépistage visuel au travail
	Comprendre l'intérêt et les limites du dépistage visuel de masse en vue de sa mise en œuvre
	Rechercher chez la Personne Âgée une anomalie du système visuel liée au vieillissement du point de vue anatomique, physiologique ou fonctionnel
	Appliquer les notions techniques de prévention et d'éducation thérapeutique dans le domaine de la vision ainsi que les éléments de protocole de repérage et de suivi des pathologies du système visuel
Développement des actions de prévention	Repérer les signes fonctionnels associés à un déficit précoce de la fonction visuelle et/ou à une pathologie oculaire
	Appréhender les différents procédés médicaux pour pouvoir informer le patient
	Expliquer les implications possibles d'une pathologie et ses altérations éventuelles sur la fonction visuelle
	Adapter un examen de vue et les conseils de prévention en fonction des données collectées dans le dossier (amnèse, ordonnance, historique du patient)
	Référer ou alerter en fonction des symptômes et/ou des plaintes visuelles recueillis
	Appliquer les différentes techniques de mesures pour établir une réfraction objective ou subjective
Conseils au patient sur les règles d'hygiène à respecter lors de l'utilisation de lentilles de contact, de leurs produits d'entretien et/ou de son équipement visuel	Utiliser un langage et les outils facilitant le dialogue et la compréhension
	Définir, expliquer et proposer l'ergonomie visuelle la plus adaptée à l'activité (posture, éclairage...)
	Sensibiliser aux urgences ophtalmiques
	Apporter des conseils et des solutions possibles en rapport avec les activités et/ou les comportements à risque
Conseils au patient sur les règles d'hygiène à respecter lors de l'utilisation de lentilles de contact, de leurs produits d'entretien et/ou de son équipement visuel	Transmettre l'apprentissage de la manipulation des lentilles cornéennes (pose, retrait, entretien)
	Dispenser les conseils nécessaires sur les produits d'entretien adaptés à la typologie de l'équipement
	Procéder à l'éducation orthétique

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Réalisation des gestes et soins d'urgence	Réaliser les gestes de premiers secours Identifier des signes de mal-être chez un patient
Gestion de l'hygiène et du risque	Appliquer les bases d'hygiène afin de prévenir les affections liées aux soins Respecter la démarche qualité et la gestion du risque Réagir aux dysfonctionnements et hiérarchiser les priorités
Utilisation des statistiques en épidémiologie et santé publique	Appliquer les bases en santé publique et en épidémiologie Utiliser les outils statistiques
Communication et développement des relations avec les professionnels de santé dans le cadre du parcours de soins et de rattachement éventuel à des protocoles de télésurveillance	Être en relation avec les ophtalmologistes, les orthoptistes et les médecins généralistes afin de travailler sur des dossiers communs en respectant le secret médical Identifier les signes justifiant une orientation vers un autre professionnel en expliquant clairement les motivations Demander et transmettre les informations nécessaires aux professionnels de santé concernés Développer et entretenir un réseau de relations avec les autres partenaires de santé Respecter la réglementation associée au parcours de soins Respecter le protocole de coopération de téléexpertise et/ou téléconsultation encadrée

site : <http://cnof-opticiens.org/>

2.8 Gestion des Ressources

Compétences Associées :

Gérer et assurer le bon fonctionnement humain, administratif et matériel de la structure

Activités détaillées	Compétences Détaillées Associées
Gestion des relations humaines	Gérer les relations humaines et permettre une concertation avec l'ensemble des personnes ayant une activité au sein de la structure et en relation avec celle-ci Être à l'écoute active des membres de la structure Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités de chaque membre de la structure Accompagner le développement personnel des professionnels de la structure Développer un bon management professionnel pour une meilleure qualité du travail dans toutes ses composantes
Gestion administrative et comptable de la structure	Analyser, établir, suivre et archiver les éléments de gestion administrative et comptable, conformément à la législation en vigueur Respecter, selon les lois en vigueur, la protection et l'utilisation des données de santé Vérifier la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes en vigueur, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité Identifier les mesures à prendre si nécessaire et les appliquer Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures en vigueur Tenir et exploiter des journaux comptables Créer informatiquement un devis, un bon de commande, une facture Identifier et utiliser les différents moyens de paiement Gérer la relation avec les régimes sociaux

site : <http://cnof-opticiens.org/>

« Activités Détaillées » de l'Opticien et « Compétences Détaillées Associées »

Activités détaillées	Compétences Détaillées Associées
Gestion des ressources matérielles de la structure	Choisir du matériel adapté à la structure, aux activités et le maintenir en état de bon fonctionnement
	Organiser l'espace professionnel et l'espace technique en fonction de la législation en cours
	Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables
	Mettre en œuvre une démarche de Développement Durable (DD) à l'échelle de l'entreprise
	Mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociétale à l'échelle de l'Entreprise (RSE)
	Gérer le fichier patients
Développement des bonnes pratiques professionnelles	Gérer les relations avec les fournisseurs
	Respecter et appliquer les bonnes pratiques professionnelles
Compréhension, application et respect de la déontologie en optique	Apprécier, respecter et appliquer la déontologie professionnelle

site : <http://cnof-opticiens.org/>

2.9 Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche

Compétences Associées :

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Actualisation des connaissances et documentation professionnelle	Rechercher, analyser, critiquer, synthétiser et présenter les documents professionnels et scientifiques en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux
	Analyser des articles scientifiques
	Repérer des résultats de recherche permettant une pratique actualisée, pertinente et fondée sur les preuves
Participation à des congrès, des colloques, des séminaires interprofessionnels, réseaux sociaux professionnels, ...	Participer à des congrès, des colloques, des séminaires interprofessionnels, réseaux sociaux professionnels...
Développement Professionnel Continu (DPC)	Suivre des actions de formation professionnelle continue (DPC)
Suivi de formations universitaires	Suivre des formations universitaires
Communications, interventions dans le domaine de l'optique de santé	Faire reconnaître son expérience professionnelle par ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé
Réalisation d'études et de recherches	Identifier les besoins en matière de recherche
	Formuler des questions
	Rédiger un rapport, un mémoire ou un article scientifique et/ou technique dans le cadre des études et/ou travaux de recherche en relation avec la profession et la formation en tenant compte de l'aspect éthique dans l'objectif d'amélioration de la qualité des prestations
Production de documents professionnels	Élaborer des documents professionnels en vue de communications orales et écrites
	Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations à partir des éléments de la recherche et des données professionnelles
Pratique de la langue anglaise	Communiquer, comprendre et étudier des articles professionnels en anglais

site : <http://cnof-opticiens.org/>



Le présent livret est une synthèse des propositions du CCNOF pour la définition de l'Opticien de Santé de demain. Il précise le contenu des activités de l'opticien et les compétences qui leur sont associées et constitue le Projet du CCNOF pour la profession.

Ce programme de formation est désormais soumis aux syndicats professionnels afin qu'ils en élaborent une version finalisée faisant consensus et la présentent aux différents ministères concernés, pour bâtir un programme de formation des opticiens en cohérence avec la réalité de la profession et avec les besoins de la population.

Ce projet devra nécessairement évoluer dans le temps car la profession continuera elle-même à évoluer et devra encore et toujours s'adapter. Cela nécessitera pour les opticiens de continuer à se former régulièrement, en répondant à leur obligation de formation continue, notamment au moyen du DPC (Développement Professionnel Continu).

Par ailleurs, l'intelligence artificielle, aujourd'hui en plein essor, modifiera certainement le mode d'exercice de l'opticien dans les années à venir. S'il est encore trop tôt pour en définir les principales nouvelles lignes, on peut s'interroger sur les applications qu'elle aura pour la profession : Quelle sera l'incidence de la télésanté dans le domaine de l'optique ? Comment évolueront les rapports entre les différents professionnels de la filière optique ? Quels seront les moyens mis en oeuvre pour mieux coordonner les différentes expertises des professionnels afin de répondre, dans des délais courts, aux besoins grandissants de la population ? Autant de questions qui devront trouver réponses et nécessiteront des évolutions de la profession.

L'Opticien de Santé, au-delà de ses compétences techniques toujours indispensables, se doit à l'avenir d'élargir son champ d'activités dans le domaine de la santé. Pour cela, il est urgent que la réingénierie de la formation initiale des opticiens entre dans sa phase active. Nous appelons donc à nouveau de nos vœux que cette réforme, tant attendue par l'ensemble des professionnels mais aussi par le public, soit engagée dans les meilleurs délais.

Combien de temps les patients devront-ils encore attendre pour espérer obtenir des délais raisonnables de délivrance des équipements optiques alors que le ministère de la santé (rapport IGAS / IGESR de 2020) ainsi que tous les acteurs de la filière semblent d'accord pour améliorer la situation ? Les patients attendent plus d'accessibilité et de compétences de la part des professionnels. Nous avons la solution pour améliorer la prise en charge de leur santé visuelle et leur offrir une meilleure qualité de vision et de vie.

Alors, qu'attendons-nous ?



2.10 Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Compétences Associées :

Informer et former les professionnels et les futurs professionnels

Activités Détaillées	Compétences Détaillées Associées
Enseignement	Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans la structure enseignante et/ou professionnelle Repérer les savoirs et les savoir-faire à transmettre aux étudiants et aux stagiaires en relation avec leur niveau de formation
Tutorat et encadrement des stagiaires en cours de formation	Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les stagiaires en vue de leur autonomisation Évaluer les connaissances, les savoir-être et les savoir-faire mis en oeuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs pédagogiques
Formation destinée à des professionnels ou futurs professionnels	Communiquer sur l'activité d'opticien de santé dans le but d'expliquer et de valoriser la profession notamment auprès d'un public d'étudiants et de futurs professionnels ou en s'engageant dans des réseaux professionnels
Transmission de ses connaissances et de son savoir, savoir-faire et savoir-être aux étudiants	Transmettre ses connaissances et savoir, savoir-faire et savoir-être aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique
Implication des étudiants, stagiaires et autres professionnels dans le respect de la déontologie et des règles de bonnes pratiques professionnelles	Partager et faire respecter la déontologie et les règles de bonnes pratiques professionnelles

site : <http://cnofopticiens.org/>

■ Juillet 2013 – **Rapport N°IGAS RM2013-129P / IGAENR n°2013-81** (« Les formations paramédicales : Bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD »).

■ Juillet 2015 – **Rapport IGAS N°2015-008R** (« Restructuration de la filière visuelle ») du Dr Dominique Voynet : avec parmi les recommandations faites :

- N°20 : « Procéder, dans le respect des travaux antérieurs, à la refonte de la formation des opticiens-lunetiers et à leur intégration dans le schéma LMD ».
- N°29 : « Diligenter une mission commune IGAS-IGAENR pour expertiser la faisabilité d'un socle commun aux études paramédicales du secteur visuel ».
- N°30 : « Mettre à l'étude sans tarder le chantier de définition d'un master de santé visuelle, dans les UFR de médecine, ouvert aux titulaires d'une licence d'optique-lunetterie, d'une capacité professionnelle d'orthoptie ou d'une licence de sciences optiques ».

■ Février 2016 – **Feuille de route de La Grande Conférence de la Santé** avec les mesures :

- N°9 : « Développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé » (Mutualisation d'enseignements).
- N°13 : « Confier – à moyen terme – aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales » (Universitarisation)

Ainsi que d'autres telles que les N°10, 11, 14, 15, 20 et 21 qui peuvent concerner les opticiens :

- N°10 : « Généraliser les outils numériques dans les formations en santé ».
- N°11 : « Développer l'accès des étudiants en santé aux formations à la recherche ».
- N°14 : « Étendre la logique d'évaluation de l'enseignement supérieur aux écoles et instituts de formation paramédicaux ».
- N°15 : « Concourir à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs pour les formations paramédicales ».
- N°20 : « Développer les pratiques avancées » (Master).
- N°21 : « Mettre en place la recertification des professionnels de santé » (DPC).

■ Juin 2017 – **Rapport IGAS N°2016-123R / IGAENR N°2017-043** (« Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures 5, 6 et 13 de la Grande conférence de santé »).

■ Février 2018 – Remise aux ministres du rapport intermédiaire sur la « **Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique** » dont a été en charge M. Stéphane Le Bouler (pour le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), suivi en mars 2018, de l'installation par les ministres du **Comité de suivi du processus d'universitarisation**.

■ Janvier 2020 – **Rapport IGAS n°2019-07R / IGESR n°2019-154** avec parmi les recommandations faites :

- N°26 : « Créer, dans le cadre d'une expérimentation, une licence de santé visuelle, avec deux parcours (orthoptie et optique de santé) et des mentions de spécialisation pour les opticiens et les orthoptistes, ainsi qu'un dispositif de passerelle pour les actuels opticiens-lunetiers ».
- N°27 : « Créer un master (bac +5) de pratique avancée santé visuelle, ouvert aux orthoptistes et aux opticiens-lunetiers (de niveau bac +3) ».

■ Juin 2021 – **Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales** en conclusion des travaux de la mission sur « La formation des professions paramédicales », et présenté par M^{me} Annie Chapelier, Députée, avec parmi les propositions faites :

- N°1 : Achever l'intégration des professions paramédicales dans le schéma LMD : « Amener à trois ans l'ensemble des formations se déroulant actuellement sur deux ans (techniciens de laboratoire, opticiens-lunetiers et diététiciens) ».
- N°6 : Étendre la pratique avancée à de nouveaux domaines et métiers : « En lien avec l'ensemble des professions, étudier l'opportunité de développer la pratique avancée pour de nouveaux métiers : opticiens-lunetiers, orthoptistes et manipulateurs en électroradiologie ».

■ Juillet 2021 – **Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales** en conclusion des travaux de la mission sur « L'organisation des professions de santé : quelle vision dans dix ans et comment y parvenir ? » et présenté par M. Cyrille Isaac-Sibille, Député.



Opticien de santé, un métier d'avenir
Réflexions du Collège National des Opticiens de France
– Janvier 2020 –



Opticien de santé, Activités et Compétences
Propositions du Collège du Conseil National des Opticiens de France
– Novembre 2021 –



Opticien de santé, Activités et Compétences (VERSION FINALE)
Projet du Collège du Conseil National des Opticiens de France
– Septembre 2023 –

Contact

**Opticien de santé,
Activités et Compétences
(VERSION FINALE)**

Projet du Collège du Conseil National
des Opticiens de France
– Septembre 2023 –

Réalisation

Travail réalisé par l'ensemble des membres du **CCNOF**
Groupe projet : Serge Baribeaud – Dominique Barraud
– Alain Chantrel – Pierre Guertin – Eric Lazaridès
– Philippe Majorczyk
Coordinateur : Dominique Meslin
Éditeur : Gérard Larnac – CLM Communication
Design graphique : Exatypo
Toutes photographies © EnvatoElements

Copyright © 2023 CCNOF

Toute reproduction ou utilisation sous toutes ses
formes, en tout ou en partie, de ce document, est
strictement interdite sans l'autorisation écrite
préalable du CCNOF.



Collège du Conseil National des Opticiens de France

Contact : ccnof@cnof-opticiens.org

www.cnof-opticiens.org



CNOF

Collège du Conseil National des Opticiens de France

+ www.cnof-opticiens.org